

26^e MARCHÉ DE L'ESPOIR

Dimanche 8 octobre 2017
Dès 11h et jusqu'à 17h 30

Quai du Mont-Blanc
Genève



Liens avec le plan d'étude romand (PER)

Dans sa **déclaration préalable** au PER, la CIIP (Conférence intercantonale de l'Instruction publique, qui regroupe les chefs de l'Instruction de la Suisse romande et du Tessin) fixe à l'école publique l'objectif (1.2 lettre e) de promouvoir «le développement du sens de la responsabilité à l'égard de soi-même, d'autrui et de l'environnement, de la solidarité, de la tolérance et de l'esprit de collaboration». Elle précise, dans les lignes d'action, que l'école doit «permettre à l'élève de construire ses valeurs éthiques».

Quant au **PER** lui-même, on retient les éléments suivants :

Capacités transversales

Dans le domaine de la **collaboration**, le PER précise : «Il s'agit pour l'élève, dans des situations diverses, de manifester une ouverture à la diversité culturelle et ethnique, d'accueillir l'autre avec ses caractéristiques, de reconnaître les intérêts et les besoins de l'autre».

Formation générale

On retient deux **visées prioritaires** :

- «Prendre conscience des diverses communautés et développer une attitude d'ouverture aux autres et sa responsabilité citoyenne
- Prendre conscience de la complexité et des interdépendances et développer une attitude responsable et active en vue d'un développement durable.»

Travailler sur l'**interdépendance**, c'est «chercher des réponses à des questions que l'humanité entière partage et dégager des pistes d'action».

Il s'agit donc de permettre à l'élève de prendre conscience que la responsabilité citoyenne s'étend de l'environnement proche au monde entier. Pour cela, seront abordés des thèmes principalement liés au développement durable, qui permettent de mettre en évidence :

- Les interdépendances sociales, économiques, politiques et environnementales d'enjeux mondiaux liés, entre autre, au développement durable
- La manière dont les Etats traitent ces problématiques liées aux rapports entre les hommes et à l'environnement

26^e

MARCHE DE L'ESPOIR



- *FG 16-17 : Reconnaître l'incidence des comportements humains sur l'environnement, notamment en identifiant les principales conditions nécessaires au maintien de la vie (n°1)*
- *FG 26 – 27 : Analyser des formes d'interdépendance entre le milieu et l'activité humaine*
- En mettant en évidence quelques relations entre l'humain et les caractéristiques de certains milieux (n°1)
- En identifiant des comportements favorisant la conservation et l'amélioration de l'environnement et de la biodiversité (n°6)

De nombreux objets d'étude proposés par l'UNESCO et retenus dans le PER sont traités dans les diverses thématiques abordées par la Marche de l'espoir.

Sciences humaines et sociales :

Le PER stipule que ce domaine doit être « en accord avec les valeurs contenues dans la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* et la *Déclaration des Droits de l'Enfant* ».

On retient deux **visées prioritaires** :

- « Découvrir des cultures et des modes de pensées différents à travers l'espace et le temps ; identifier et analyser le système de relation qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres.
- Développer des compétences civiques et culturelles qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable (...) »

Dans les **commentaires généraux**, on relève que le domaine des sciences humaines et sociales « doit contribuer à une ouverture sur le monde, permettant à l'élève de s'interroger sur les relations qui s'établissent tant à l'intérieur des sociétés qu'entre celles-ci et leur territoire ».

Il « l'invite à comparer l'ici et l'ailleurs ».

Dans le domaine de la citoyenneté, le PER prévoit une initiation aux droits de l'enfant, entre autre en « comparant les droits et devoirs d'un enfant en Suisse et d'un enfant dans un autre pays ».

- *SHS 21 : Identifier les relations existant entre les activités humaines et l'organisation de l'espace en questionnant les besoins (culturels, économiques,...) des sociétés et les activités déployées pour les satisfaire (n°3)*
- *SHS 24 : Identifier les formes locales d'organisation politique et sociale*
 - en distinguant les divers acteurs et la répartition des responsabilités (n°1)
 - en établissant des liens entre ses droits et devoirs et ceux des autres (Convention relative aux droits de l'enfant), (n°3)